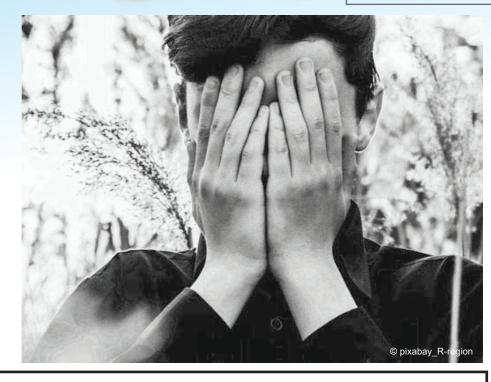
Directeur de publication: Philippe TREPAGNE 14 rue Cavillon **80270 AIRAINES** CPPAP n° 0625 S 06537 ISSN: n° 2103-8287 Prix au numéro: 2 €

bimestriel



N°199 octobre 2023



#### SOMMAIRE

#### **ACTUALITÉS**

Assassinat de Dominique Bernard

#### **AUDIENCE**

Le SNALC reçu par par le recteur:

- -mouvement intra académaiue
- -BDE
- -TZR -MAGE
- -AESH
- -Violences sexuelles et sexistes
- -Rapport au savoir et à la connaissance, révision de la carte de l'éducation prioritaire

#### **METIERS**

Mouvement 2024:

- -calendrier
- -nos formations et permanences téléphoniques

#### **CONTACTS**

**ADHÉSION** 

Chers collègues,

Le SNALC dans son ensemble, tout comme vous, a été profondément meurtri par l'assassinat de Dominique Bernard. Nous avons adressé à son épouse, ses enfants, sa famille, ses amis, ses collègues toutes nos condoléances.

L'imprévisible ne peut être prévu par définition, mais nous avions bien dit que l'assassinat de Samuel Paty pourrait se reproduire ailleurs, même n'importe où, dans n'importe quel type d'établissement.

Dominique Bernard était attaché au rivage des Syrtes de Julien Gracq. Tirons en quelques courts extraits qui prennent un relief particulier depuis quelques jours :

Où est «le savoir afin de prévoir, et prévoir afin de pourvoir(...). L'inertie n'aurait-elle pas confiné à la légèreté»?

«Faire parler les morts avec discernement et pertinence, c'est l'A B C de l'art du gouvernement.»

«Regarde bien autour de toi, puisque tu es pour quelques jours dans la ville. Rien n'a changé, et pourtant on dirait que l'éclairage n'est plus le même. Il y a une lumière jamais vue qui se pose à certains sommets, comme à la pointe des paratonnerres quand l'orage approche : On dirait que la terre tout entière concentre ce qu'il y a de plus volatil dans ses énergies pour que l'éclair puisse jaillir. Les hommes et les choses sont restés les mêmes, et pourtant tout est changé. Regarde bien.»

> P. Trépagne Président académique

# **ACTUALITÉS**

# Non respect du recueillement prévu lundi 17 octobre pendant les 2 premières heures de la journée.

Le recueillement demandé par le ministre après discussion avec les organisations syndicales, n'a pas été respecté dans quelques établissements de l'académie d'Amiens (enseignants sommés de reprendre les élèves à 9 heures par exemple). Questionné sur ce sujet, le recteur a reconnu *«ce n'est pas normal», «c'est une anomalie».* Nous ajoutons que c'est bien dommage, que c'est faire bien peu de cas d'un assassinat par un islamiste. C'est faire peu de cas de la peine des collègues. Cela relève davantage pour nous de la faute professionnelle que d'une maladresse.



Si le ministre ne se fait même pas obéir sur cet hommage de la nation,

nous comprenons qu'il exprime le besoin de reprendre en mains son administration. Nous espérons au moins quelques «soufflantes» des recteurs aux dasen et chefs d'établissement défaillants.

Grave aussi que rien n'ait été prévu pour le Premier degré et les personnels du rectorat et des DSDEN.

Concertation sur la sécurisation des établissements et la protection des personnels 17 octobre 2023, en présence du ministre.

#### LE SNALC A INSISTÉ SUR:

- La nécessité d'un diagnostic sécurité propre à chaque école/établissement, car il n'y a pas une solution unique magique. L'objectif doit être qu'aucun individu extérieur ne doit pouvoir s'introduire sans être identifié en toute sécurité par un personnel auparavant. Cela doit être une priorité des collectivités locales, comme le fait que toutes les conditions techniques soient réunies pour les évacuations/confinements (sonorisation en état de marche, etc.).
- La mise en œuvre par les collectivités locales de ce qui est demandé par la communauté éducative de chaque établissement pour sa sécurité (tourniquets, parking sécurisé, ...)
- Le manque de personnels au sein des établissements (État comme collectivités). En école primaire, le directeur ne peut être partout à la fois. Dans le second degré, les vies scolaires doivent être mieux pourvues. Le SNALC a demandé l'annulation des suppressions de postes prévues au projet de loi de finances 2024.
- Un processus différencié pour l'accueil des personnes extérieures à l'établissement par rapport à celui des élèves. Une personne extérieure doit pouvoir faire l'objet d'un contrôle selon des modalités garantissant qu'elle ne s'introduit pas avec un objet dangereux.
- La question de la gestion des parents dans le premier degré, et de leur présence de plus en plus pesante. Le SNALC rappelle qu'il y a aujourd'hui davantage d'incidents avec l'entourage adulte de l'élève qu'avec l'élève lui-même dans le premier degré (enquête de la DEPP).
- La possibilité de faire évoluer la législation sur la question de la fouille des sacs. Il ne s'agit pas de la généraliser, mais qu'au moins un personnel d'un établissement ait le droit de le faire en cas de doute sérieux.
- L'absence de solution réelle vis-à-vis des élèves qui cumulent les faits graves dans notre système. Effectivement, au-delà d'éventuelles exclusions temporaires ou définitives, nous n'avons pas l'impression que les signalements aboutissent à grand chose.

#### L'AVIS DU SNALC:

Depuis 3 ans, qu'est-ce qui a changé ? Pas grand chose. On a amélioré l'accès à la protection fonctionnelle. Certaines sécurisations ont pu être faites par certaines collectivités, mais il n'y a pas eu de réelle évolution à l'échelle nationale. Le SNALC propose des pistes concrètes, qui nécessitent des investissements matériels et humains, aussi bien de la part de l'État que des collectivités. On ne se contentera pas des beaux discours faits à chaque fois qu'un personnel est tué. Si l'École est une priorité, si l'École est un pilier de notre République, alors l'École doit être un point de consensus national entre l'État et les collectivités, protégé des bisbilles politiques. De même, il doit y avoir un travail sur la circulation de l'information et la gestion des remontées (le SNALC a apporté des exemples concrets). Un personnel ne sait souvent pas ce que son alerte devient, si elle a un effet, et surtout si elle permet une vigilance sur le long terme. Enfin, sur la question de l'auto-censure, le SNALC demande que l'on profite de l'enquête qui va être lancée à destination de tous les professeurs dans les prochains jours pour interroger avec précision sur ce point, afin d'objectiver la nature et l'ampleur du phénomène.

J-R Girard

texte complet https://snalc.fr/securisation-des-etablissements-et-protection-des-personnels-cr-snalc/

#### **AUDIENCE**

#### **AUDIENCE RECTORALE**

Romarick Delwarde, Patrice Leloir, Philippe Trépagne ont pu rencontrer monsieur le recteur le 18 octobre. Le recteur P. Moya a succédé au recteur R. Muller en juillet 2023.

#### Mouvement intra-académique

Le SNALC a demandé que les barres établies à l'issue du mouvement intra soient données rapidement, notamment pour éclairer les demandes de recours.

Le SNALC a demandé que les barres soient davantage détaillées, notamment pour connaître la barre d'entrée dans une commune et/ou groupe de communes.

Engagement a été pris de mettre en place ces deux dispositions pour le second degré et dans les départements pour le premier degré.

#### **Bureau Des Entreprises BDE**

Le recrutement s'est terminé cette semaine. Une majorité des recrutements a été faite dans le secteur privé. Bien sûr des professeurs et administratifs de l'académie ont aussi été recrutés. Des postes sont susceptibles de se libérer tout au long de l'année. Il est possible de candidater à tout moment de l'année.

#### **TZR**

De nombreux TZR affectés à l'année depuis longtemps sur le même BMP ne l'ont pas obtenu cette année. Des contractuels ont été nommés à leur place. Ils ont été sollicités pour des remplacements. Le SNALC a dénoncé cette situation. Une explication est peut- être le manque de contractuels à qui on promet une affectation à l'année faute d'une rémunération décente... Il paraît que c'est caricatural! Bonne nouvelle, un nouveau calendrier d'affectation ferait partie d'une évolution de la DPE, ces situations devraient disparaître et les affectations être plus précoces.

Le problème des arrêtés anti-datés refait son apparition. Des TZR appelés après le 2 septembre reçoivent des arrêtés d'affectation datés du 1<sup>er</sup> avec les conséquences que tout le monde imagine sur les ISSR. Le SNALC était intervenu pour régler les situations dont il avait eu connaissance. Le recteur a pris l'engagement que l'ensemble des situations serait revu. Si vous êtes dans cette situation, contactez-nous.

### tzr@snalc-amiens.fr

#### **MAGE**

Les Maîtres Auxiliaires Garantis d'Emploi du public sont classés en 3 catégories de chacune 3 échelons. Il reste moins de 30 collègues concernés dans l'académie. Aucun n'appartient à la première catégorie. Pour autant le SNALC ne les oublie pas. La plupart a atteint depuis longtemps le 8<sup>ème</sup> et dernier échelon de leur catégorie. Notre demande est simple, promouvoir dans la catégorie supérieure tous les collègues qui, ainsi, retrouveraient un horizon de promotion. Le recteur, qui a la possibilité réglementaire d'accéder à notre demande, s'est engagé à étudier le dossier.



#### **AUDIENCE**

#### **AESH**

Le SNALC a dénoncé les erreurs de salaire des AESH (prime REP, changement d'indice en septembre,...), notamment dans l'Aisne. Tout doit rentrer dans l'ordre dès la paye d'octobre.

Les lycées mutualisateurs n'utilisaient pas la même base de calcul que la Direction des Affaires Financières pour rembourser les frais de déplacement des AESH qu'ils gèrent. Nous avons eu confirmation que:

- Le SNALC a raison, il y a bien eu une erreur de traitement des dossiers. Les AESH gérés par les lycées mutualisateurs ont bien été lésés.
- Les collègues dans ce cas seront contactés par les services financiers pour régularisation.
- Ce sera long, très, long environ six mois pour traiter tous les dossiers.

Si vous êtes ou étiez dans ce cas: géré par un lycée mutualisateur et ayant déposé un ou des dossiers de remboursement de frais de déplacement dans les dernières années, contactez le SNALC, le syndicat qui connaît le dossier.

## contractuels@snalc-amiens.fr

#### Violences sexuelles et sexistes

Lors de la création des Formations Spécialisées en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, le SNALC a demandé à ce que l'administration informe systématiquement les victimes de violences sexuelles de l'issue de la procédure disciplinaire du collègue mis en cause. Cette demande a été appuyée par le médecin du travail, pour qui il est évident que la connaissance de l'existence de la sanction est une étape indispensable au processus de reconstruction psychique de la victime. Certains syndicats ont objecté que la protection de la vie privée de l'agent fait obstacle à la publicité de la sanction. Nous avons donc informé le recteur que le défenseur des droits a émis une recommandation en ce sens en avril 2021, qui a entrainé la rédaction, par la direction générale de l'administration de la fonction publique, d'un guide publié en novembre 2022. Le recteur s'est donc engagé à ce que les victimes soient mieux accompagnées et informées de la sanction prise contre leur agresseur.

#### Rapport au savoir et à la connaissance, révision de la carte de l'éducation prioritaire

Le recteur estime que l'école rurale est un modèle de réussite pour les élèves qui y sont scolarisés. Le recteur nous affirme que, en particulier lorsque les élèves sont éloignés des lieux de culture et des réseaux d'aides, nous devons œuvrer pour les élèves qui n'ont que l'école pour s'en sortir, ce qui impose de les pousser vers l'excellence. Il considère également que le rapport n'est pas égalitaire entre celui qui sait et celui qui ne sait pas.

Si aucun responsable de l'éducation nationale ne tient jamais explicitement le discours inverse, nous reconnaissons que cela va mieux en le disant. Surtout que cela ne lui coûte rien. Qu'il s'agisse d'écoles rurales ou non, le SNALC estime qu'il est préférable d'avoir des établissements de taille raisonnable, et surtout, qu'on n'impose pas de surcharger certains niveaux pour en alléger d'autres. Le dédoublement annoncé des classes de grande section en éducation prioritaire ainsi que les suppressions de postes annoncées au niveau national laissent pourtant craindre une dégradation des conditions de travail. S'il faut particulièrement baisser les effectifs lors de l'apprentissage de la lecture, il faut donner les moyens aux écoles de le faire partout sur le territoire. De nombreuses écoles de l'académie ne sont d'ailleurs pas intégrées au sein de l'éducation prioritaire alors que les difficultés scolaires et sociales y sont souvent tout aussi importantes.

Le recteur promet d'y être attentif et de prendre en compte, dans les années à venir, l'Indice de Positionnement Social lors de l'attribution des moyens aux écoles, collèges et lycées de l'académie.

#### Métier

#### **MOUVEMENT NATIONAL À GESTION DÉCONCENTRÉE – ANNÉE 2024** CALENDRIER GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL SECOND DEGRÉ.

DATE	Mouvement Inter	Mouvement SPEN				
le 19 octobre 2023	publication de la note de service					
Du 6 au 29 novembre	Accueil téléphonique des candidats à une mutation					
	Début de la saisie des demandes de mutation (ouverture de SIAM)					
8 novembre midi Formulation des demandes sur I-prof		-Mise en ligne des PV -Formulation des demandes sur I-prof				
29 novembre midi	Fin de la saisie des demandes de mutations					
6 mars	Résultats définitifs					

# Plus d'un stagiaire sur trois Pour les titulaires fait confiance au



**Pour votre mutation** N'hésitez pas:



r.delwarde@snalc-amiens.fr

06.61.87.58.11



snalc@snalc-amiens.fr

07.50.52.21.55

# Nos formations, ouvertes à tous:

- Le lundi 6 novembre à Amiens: TZR le matin et mutations l'après-midi
- Le jeudi 9 novembre à Beauvais: TZR le matin et mutations l'après-midi
- Le mardi 21 novembre à Saint-Quentin: AESH toute la journée
- Le jeudi 30 novembre en VISIO: TZR le matin et mutations l'après-midi
- Le jeudi 7 décembre à Brenouille: AESH toute la journée
- Le jeudi 14 décembre à Péronne: AESH toute la journée
- Le jeudi 11 janvier à Amiens: DHG le matin et carrières l'après-midi
- Le jeudi 25 janvier à Chantilly: DHG le matin et carrières l'après-midi
- Le lundi 5 février à Méru: AESH toute la journée

Pour vous inscrire: https://snalc-amiens.fr/nos formations/

Vous faites partie d'un groupe de collègues (5 minimum) qui souhaite une formation sur un thème particulier (qui fait ou non partie de nos thèmes habituels)?

Contactez-nous par mail: secretaire@snalc-amiens.fr

Nous mettrons en place une formation personnalisée dans votre établissement ou dans un lieu proche.

#### Métier

#### MOUVEMENT INTERDÉPARTEMENTAL PREMIER DEGRÉ – ANNÉE 2024 CALENDRIER GÉNÉRAL PRÉVISIONNEL.

DATE	Mouvement Inter	Mouvement POP				
le 19 octobre 2023	publication de la note de service					
Du 6 au 29 novembre	Accueil téléphonique des candidats à une mutation					
	Début de la saisie des demandes de mutation (ouverture de SIAM)					
8 novembre midi	Formulation des demandes sur l-prof	-Mise en ligne des PV -Formulation des demandes sur I-prof				
29 novembre midi	Fin de la saisie des demandes de mutations					
6 mars	Résultats définitifs					

# Votre contact premier degré



# Gaëlle BROHARD

PE@snalc-amiens.fr

07.65.89.10.79

les mardis, mercredis et jeudis de 9 heures à 20 heures

Le SNALC-Picardie vous invite à sa Réunion d'Information Syndicale 1<sup>er</sup> degré le mercredi 15 novembre en distanciel

### Attention, il est plus facile de perdre de l'argent que d'en gagner!

- 1 Comment réellement améliorer votre pouvoir d'achat ? Quelles sont les possibilités de gagner plus ? Et avec quelles contraintes ?
- 2 Comment éviter les mauvaises surprises sur sa fiche de paye? Quelles sont les situations particulières à connaître ?

Nous évoquerons entre autres, les heures supplémentaires, le Pacte, les primes, le cumul d'activités, les temps partiels, les congés et absences, etc...

Inscriptions: https://forms.gle/SqtGDo7boSX8Um1t7

# **CONTACTS**

Président : Philippe TRÉPAGNE - 07 50 52 21 55

snalc@snalc-amiens.fr

Secrétaire: Patrice LELOIR - 06 09 43 39 67

secretaire@snalc-amiens.fr

**Trésorier : Thierry DUMESGES** 

tresorier@snalc-amiens.fr

Délégué au rectorat et à la DSDEN 80 : Romarick DELWARDE - 06 61 87 58 11

r.delwarde@snalc-amiens.fr

Déléguée chargée des Professeurs des Écoles : Gaëlle BROHARD - 07 65 89 10 79

PE@snalc-amiens.fr

Délégué adjoint chargé des Professeurs des Écoles de l'Aisne : Jérôme BARRAU - 07 69 92 87 30

Jerome.Barrau@ac-amiens.fr

Déléguée chargée des TZR, contractuels, AED et AESH : Caroline LESPRIT - 06 08 42 66 29

tzr@snalc-amiens.fr

Délégué à la DSDEN 02 : Fabrice HAUDIQUET

fabrice.haudiquet.snalc@gmail.com

Délégué à la DSDEN 60 : Jérôme CROUVISIER

jerome.crouvisier@wanadoo.fr











## 13 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF	TARIFS PLEINS						
LE MOINS CHER		HORS CLASSE					
DE L'ÉDUCATION NATIONALE	ECH 1	ECH 2-3	ECH 4-5	ECH 6-11	ET CL. EXC		
Professeurs de Chaire supérieure	265 €						
Professeurs Agrégés	60€	110€	265€				
Professeurs Certifiés	60€	100€	130€	180 €	245€		
Professeurs des Écoles, PLP, P.EPS, CE.EPS, CPE, PEGC, Psy EN, ATER, SAENES, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, Doctorants etc.), PTP (J&S)	60€	<b>60 € 90 €</b> (Outre-mer <b>125 €</b> )					
Contractuels enseignants, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux à l'Étranger, Agents territoriaux	60€						
AESH, AVS, Assistants d'éducation, Contractuels ATSS	30 € adhésion à vie : vous ne payez qu'une fois.						

# Vous pouvez aussi bénéficier de TARIFS REDUITS

(à déterminer à partir des tarifs pleins de votre catégorie) :

				T.	ARIF	S RÉ	DUIT	S			
RAPPEL TARIFS PLEINS	60€	90€	100€	110€	125€	130€	160€	180€	210€	245€	265€
Temps partiel > 50% ou Congé formation	48€	72€	80€	88€	107€	104€	128€	144€	168€	196€	212€
Mi-temps RQTH	36€	54€	60€	66€	89€	78€	96€	108€	126€	147€	159€
CONJOINT d'un adhérent SNALC	45€	67€	75€	82€	102€	97€	120€	135€	157€	183€	198€
CONJOINT d'un adhérent et Temps partiel > 50%	36€	54€	60€	66€	89€	78€	96€	108€	126€	147€	159€
CONJOINT d'un adhérent et mi-temps / RQTH	27€	40€	45€	49€	75€	58€	72€	81 €	94€	110€	119€

# Tarifs spéciaux (hors grilles):

Disponibilité ou Congé parental : 30 euros (tous corps).

**RETRAITE**: 125 euros (certifiés, agrégés et chaires sup), 93 euros si conjoint adhérent.

90 euros (autres corps), 67 euros si conjoint adhérent.

Les adhésions au SNALC comprennent la protection juridique pénale de la Covea-GMF (valeur 35 € environ)

Ainsi, une cotisation à 180 € revient à 61 € (après impôts) moins 35 € (GMF) = 26 € (dans un syndicat sans protection incluse, il faut rajouter le prix de l'assurance choisie aux 61 €!).

C'est pourquoi toute cotisation au SNALC inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !!

N'HÉSITEZ PLUS, cliquez ci-dessous!

snalc.fr - bouton «Adhérer»











À remplir, si paiement par chèque, et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à SNALC - BP 629 - 4 RUE DE TRÉVISE - 75421 PARIS CEDEX 09

de l'école au supérieur

**Les paiements** par **CB, virement** ou **prélèvements mensualisés** sont sur **www.snalc.fr** 

Académie actuelle : Si mutation au mouvement inter, académie obtenue :	CHOISIR LE SNALC				
□ Adhésion □ Renouvellement □ M. □ Mme  NOM D'USAGE:	<b>REPRÉSENTATIF partout pour TOUS les personnels de l'Éduca- tion nationale :</b> professeurs des écoles et du 2 <sup>nd</sup> degré, personnels admi- nistratifs, sociaux, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED				
Nom de naissance :	Le SNALC siège au Comité Social d'Administration ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans tous les rectorats et				
Date de naissance :	DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps.				
Adresse:	Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.				
CP: / / /	PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts				
Ville:	matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisa-				
Tél. fixe :  Portable :	tion politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article				
Courriel:	1). Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État, contrairement aux six autres organisations représentatives (snalc.fr/subventions-ou-inde-				
Conjoint adhérent ? : M. Mme	pendance/), ce qui ne l'empêche pas d'être				
Discipline :	LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'E.N tous				
CORPS (Certifié, etc.):					
<b>GRADE</b> : ☐ Classe normale ☐ Hors-Classe ☐ Classe exceptionnelle	adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à 0 euro !				
<b>Échelon :</b> Depuis le / /	UNE GESTION RIGOUREUSE: le SNALC n'augmente pas ses tarifs				
□ Stagiaire □ TZR □ CPGE □ PRAG □ PRCE □ STS □ DIR. ÉCOLE	<b>pour la 13</b> ème <b>année consécutive.</b> Il se bat chaque jour à tous les niveaux pour un meilleur traitement des personnels.				
□ Sect. Int. □ DDFPT □ INSPE □ CNED □ GRETA □ Handicap (RQTH)	Tilveaux pour un meilleur traitement des personners.				
☐ Temps complet ☐ Mi-temps ☐ Temps partiel	DES AVANTAGES EXCLUSIFS : le SNALC vous offre, incluses				
ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case ☐):	dans l'adhésion, une assistance juridique et la protection pénale (vio- lences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi avec la				
Code établissement :	Covea - <b>GMF (valeur 35 €)</b> ainsi que de nombreuses réductions chez ses partenaires marchands				
	(bouton « Avantages SNALC» sur snalc.fr), et un dispositif <b>d'assistance à</b>				
La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée	la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « mobi-				
par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case : $\hfill \Box$	Snale ».				
le couheite rector ou devenir délémé du CNALC	CONSTRUCTIF: le SNALC propose, en matière de pédagogie et de ges-				
☐ Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)	tion des personnels, des projets novateurs pour l'École, le Collège, le Lycée et l'Université ( <b>snalc.fr</b> ).				
J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations n	écessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour				

les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).

Je joins un règlement
d'un montant total de :
(voir au verso) par chèque
à l'ordre du SNALC.



Date et Signature (indispensables) :